



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ligne Metz Paris

Question écrite n° 3143

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le fait que la SNCF a supprimé le dernier train Metz-Paris au départ de Metz à 20 h 16. De ce fait, une fois passé 18 h 19, il n'y a plus aucun train pour se rendre de Metz à Paris, ce qui crée un préjudice grave aux usagers et ce qui porte atteinte également à l'image de la ville de Metz auprès des décideurs nationaux. Il souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

La SNCF doit assurer ses missions de service public en optimisant les moyens dont elle dispose dans le souci d'assurer l'équilibre global de son exploitation, ainsi que son cahier des charges lui en fait l'obligation. Ceci l'a conduite à apporter certains aménagements à la desserte de Metz depuis le service d'été 1993. En raison d'une baisse significative du trafic voyageurs, la SNCF a été amenée à réduire le nombre de relations entre Francfort et Paris, supprimant le train 58 au départ de Metz à 20 h 16. Les voyageurs en direction de Paris ont toutefois la possibilité d'emprunter à 19 h 48 le train 1918, les jeudis, vendredis, dimanches et fêtes et, 21 h 33, le train 6016 circulant chaque vendredi, du 2 juillet au 3 septembre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3143

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1886

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2728